

Actus Longe Côte Marche Aquatique n°16 – Mars 2018

Destinataires : référents régionaux Longe Côte Marche Aquatique, comités régionaux et départementaux (littoral), clubs, formateurs

A diffuser sans modération (référents départementaux, animateurs, pratiquants, etc...)

Référent régional, président de club, animateur... cette actu Longe Côte Marche Aquatique est réalisée pour vous ! Si vous souhaitez mettre votre région, votre club... à l'honneur, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos informations par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Formation Animateur Longe Côte Marche Aquatique/Initiateur Longe Côte Marche Aquatique

Les formations 2018 sont lancées. Pour rappel, la formation se déroule sous la forme de 2x2 jours séparés par un temps minimum entre les 2 sessions.

Les régions PACA (13 et 14 janvier 2018 à Antibes), Pays-de-la-Loire (17 et 18 mars 2018 aux Sables d'Olonne), Bretagne (21 et 22 mars à Saint-Pierre Quiberon) et Normandie (24 et 25 mars à Colleville-sur-Mer) ont organisé chacune la première session de la formation.

Retrouvez les dates de la 2^{ème} session de ces formations et les dates des autres formations à venir sur [le site officiel de la formation](#) en randonnée édité par la FFRandonnée.

Pour plus d'informations sur le cursus de formation, contactez-nous par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

La formation des encadrants contre rémunération

La FFRandonnée travaille sur la création d'une formation des encadrants contre rémunération. En 2018, elle va poursuivre ses expérimentations lui permettant de bâtir les bases de la future formation professionnelle, mise en œuvre dans le cadre de la réforme du BPJEPS de randonnée. Une formation aura lieu les 22/23 mai et 25/26 juin 2018 pour les professionnels « Brevet Professionnel des Activités Pour Tous » du CREPS PACA site d'Antibes.

Une formation est également proposée du 26 au 28 septembre puis les 6 et 7 novembre 2018 à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques de Saint-Pierre Quiberon.

Plus d'information sur <https://www.ffrandonnee.fr/402/animateur-marche-aquatique-cotiere.aspx>

Et auprès de Patrick Pouget, Conseiller Technique National, responsable des formations pro Longe Côte Marche Aquatique : ppouget@ffrandonnee.fr

Évolution de la formation dans le cadre du nouveau cursus Animateur 2018

Le nouveau cursus de la formation des animateurs (CA 2018) verra le jour en janvier 2019, avec la création de 4 nouvelles qualifications fédérales : 3 brevets fédéraux (randonnée pédestre, marche nordique et Longe Côte) et un certificat (animateur de proximité), qui pourront être complétées par 6 spécialisations accessibles en option aux titulaires de ces diplômes : entraîneur fédéral Longe Côte, santé ou encore trek. Un titulaire d'un BF Longe Côte souhaitant encadrer et préparer des pratiquants dans une optique de compétition, pourra ainsi, par exemple, préparer une spécialisation entraîneur fédéral Longe Côte.

Autre nouveauté, l'acquisition des techniques d'une activité ne se fera pas au cours des formations d'animateurs. Elles devront avoir été acquises au préalable, soit par l'expérience, soit en suivant un stage de pratique. C'est ainsi que 7 nouveaux stages verront le jour fin 2018 afin de permettre aux licenciés de la fédération, futurs animateurs ou non, de découvrir et de s'initier à tout type de





randonnée, de la marche nordique au longe côte, en passant par la marche d'endurance, ou encore la raquette à neige.

Durant l'année 2018, pour encadrer ce cursus, une mise à niveau des formateurs est programmée avec 2 journées de formation auprès des Présidents de Commission Régionale Formation et 2 à 3 formateurs par région. 2 à 3 sessions sont également prévues à Paris pour une présentation détaillée des guides pédagogiques et une prise en main de la plateforme de formation à distance. Ces personnes formées répercuteront ces informations dans leur région auprès des autres formateurs.

Objectifs et prérogatives du Brevet fédéral d'animateur de longe côte/ marche aquatique

La qualification de brevet fédéral de longe côte/marche aquatique vise à former des personnes aptes à exercer la fonction d'animateur de longe côte-marche aquatique. L'animateur de longe côte-marche aquatique exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation sur un itinéraire adapté, connu et reconnu par un animateur marche aquatique diplômé, dans différentes conditions de mer et de météo. Il a la responsabilité du projet longe côte-marche aquatique qui s'inscrit dans celui de sa structure. Il assure la sécurité des pratiquants dont il a la charge. Il conçoit et met en œuvre des séances d'animation longe côte/marche aquatique pour des publics variés. Il transmet la technique adaptée aux pratiquants.

[Plus d'informations auprès de votre Président de la Commission Régionale Formations](#)

Equivalence des attestations et diplômes Sentiers Bleus

Sur préconisation du Comité National Longe Côte Marche Aquatique, la Commission Formation de la FFRandonnée a étudié et validé les modalités de ce que pourrait être la reconnaissance d'une « équivalence » des diplômes et des attestations délivrées par l'association « Les Sentiers Bleus » avant le 1^{er} janvier 2017 (date à laquelle les cursus de formation FFRandonnée et Les Sentiers Bleus ont fusionné) avec les diplômes fédéraux.

Ainsi, tout licencié FFRandonnée détenant un diplôme ou une attestation d'animateur ou d'initiateur/directeur de sortie émis par les Sentiers Bleus et délivrés avant le 1^{er} Janvier 2017 par un formateur habilité «sentiers bleus» peut demander son enregistrement, avant le 31 Décembre 2018 comme «Initiateur Longe Côte–Marche Aquatique» auprès de la FFRandonnée.

Demande à effectuer par courrier au Service Pratiques Adhésions Formation de la Fédération ou par mail à formation@ffrandonnee.fr accompagné de la copie du diplôme ou de l'attestation délivrées par les formateurs Les Sentiers Bleus.

Animation du réseau

Guide méthodologique pour développer une offre de Longe Côte Marche Aquatique

Dans l'objectif de poursuivre le développement de l'offre Longe Côte Marche Aquatique, pour soutenir les structures qui souhaitent développer l'activité, leur apporter les informations nécessaires à la mise en place d'une section et/ou à la création d'une association Longe Côte Marche Aquatique, la FFRandonnée a élaboré ce guide méthodologique, sous formes de fiches pratiques, sur lequel peuvent s'appuyer ces structures.

La version 2 du guide méthodologique « faire découvrir et pratiquer le Longe Côte Marche Aquatique » est désormais disponible (version 1 en 2015).

[Cliquez ici sur le lien](#) pour accéder au guide 2018



Rappel de la formation ARA

Vous êtes animateur, dirigeant de club ou encore référent départemental ou régional Longe Côte Marche Aquatique et vous souhaitez développer l'activité sur votre territoire ?...la formation Accompagnement des Responsables Associatifs (ARA) intitulée « créer, développer et promouvoir une offre Longe Côte/Marche Aquatique » est spécialement conçue pour vous.



La prochaine formation aura lieu le mardi 5 juin 2018 au siège de la Fédération, inscrivez-vous dès à présent !

[Cliquez ici sur le lien](#) pour accéder au calendrier 2018 (et bulletin d'inscription en PJ de cette actu fédérale)

Évolution du dispositif Plan Solidaire de Développement

La Fédération a mis en place en 2017 un dispositif expérimental au service d'une stratégie de développement de notre offre fédérale sur les territoires, le Plan Solidaire de Développement. Tous les territoires y ont adhéré et tous ceux qui ont présenté des dossiers ont obtenu des financements du national pour mettre en œuvre des projets de création de clubs ou de diversification de pratiques au sein des clubs.

Un groupe d'évaluation composé de membres issus du réseau fédéral, ainsi que de membres d'autres institutions ou fédérations sportives a été mis en place pour évaluer les premiers résultats du dispositif et apporter des préconisations d'ajustements et d'optimisation pour 2018. Ses conclusions ont permis de réaliser un bilan provisoire de l'expérimentation, ainsi que de fixer les critères d'éligibilité et ajustements du PSD 2018, présentés et validés par le Bureau du 14 février 2018.



Pour 2018, pour le volet diversification du Plan Solidaire de Développement, il est proposé de maintenir les deux activités proposées en 2017, à savoir la Rando Santé et la Marche Nordique et d'ouvrir une 3^{ème} choisie par la commission régionale pratiques adhésion parmi la liste nationale suivante : longue côte / marche aquatique ; marche d'endurance; rando challenge; le Plan Solidaire de Développement national permettra ainsi la mise en œuvre des objectifs spécifiques des politiques de développement des territoires, et notamment permettre aux clubs mono activités de se diversifier en longue cote marche aquatique.

Tous les éléments réglementaires (règlement, dossier de candidature) seront mis à jour et renvoyés prochainement à l'ensemble des Comités, afin de lancer la campagne PSD 2018 doté par le national de 55 000 euros. Le premier jury d'examen des dossiers 2018 se déroulera le 23 mai.

[Plus d'informations auprès de votre Président de la Commission Régionale Pratiques Adhésion](#)

Séjours de Longe Côte Marche Aquatique

Du 25 août au 1er septembre 2018, la FFRandonnée organise le deuxième séjour Marche aquatique au Barcarès (Pyrénées orientales) en collaboration avec VVF Villages.

Le premier séjour de Marche aquatique organisé dans le Var (du 9 au 13 juin 2018 à Sainte-Maxime) a eu tant de succès qu'il a rapidement affiché complet. Des amateurs se sont retrouvés sur une longue liste d'attente. Ce deuxième séjour va leur donner satisfaction.

Participez du 25 août au 1er septembre 2018 au stage sportif d'initiation ou de perfectionnement. Les séances de marche aquatique ainsi que les activités annexes seront dispensées et encadrées par des animateurs expérimentés issus du collectif d'animateurs du Club Longe Côte Méditerranée.



Les participants sont accueillis au village VVF du Barcarès (Pyrénées orientales), partenaire de la FFRandonnée situé face à la mer.

Un séjour convivial ouvert à tous pour apprendre et progresser dans une ambiance sympathique à partir de 460 € (tarif adhérent FFRandonnée) qui inclut séances d'entraînement, hébergement, pension complète, animations.

[Retrouvez tout le programme](#), informations pratiques et bulletin d'inscription.

Renseignements : 04 73 43 53 66



La société Hoff – Ocean Step : nouveau fournisseur longe côte – marche aquatique de la FFRandonnée

La FFRandonnée et la société Hoff - Ocean Step, basée à Bayonne (64), s'associent dans une volonté de participer communément au développement et à la promotion de l'activité Longe Côte Marche Aquatique. Le réseau fédéral bénéficie ainsi de plusieurs avantages avec notamment :



- une réduction de 20% par rapport au prix de vente public sur l'ensemble des produits de la marque Ocean Step présentés dans son catalogue ;
- des tarifs préférentiels pour l'achat d'un ou plusieurs kits :
- un avantage commercial sur le modèle de combinaison néoprène de la marque Ocean Step

[Découvrez](#) le catalogue des produits Ocean Step. Prochainement disponible le bon de commande sur le site de la Fédération www.ffrandonnee.fr (rubrique Partenaires)

Le Comité National Longe Côte Marche Aquatique

Le 2^e comité directeur du Comité National Longe Côte Marche Aquatique a eu lieu le 22 février dernier. Il a porté en premier lieu sur l'élection de postes par intérim jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 6 avril 2018 :

Président : Bernard Cheneau

Secrétaire général : Bernard Deschamps, Président de la Commission sites de pratiques

Trésorier : Jean-Claude Bacquaert, Président de la Commission vie sportive

Président de la Commission Développement de la pratique : Alain Bonnat

Président de la Commission Formation : Alain Buffard

Des nouveaux membres ont intégré le comité directeur : Lexie Buffard a été désignée par le comité directeur fédéral en remplacement de Karine Taboni, démissionnaire. Thomas Wallyn et Hervé Benoit-Chieux au titre des Sentiers Bleus et David Rontet, de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques de St Pierre-Quiberon au titre des membres associés. Le poste du représentant Hauts-de-France est non pourvu à ce jour (nomination en cours).

Des modifications des statuts et du règlement intérieur sont également à prévoir lors de cette Assemblée Générale, avec notamment la suppression du terme « côtière » et du « C » de MAC.

La convention d'objectifs entre la fédération et le CNLCMA permettra également de statuer sur les objectifs du CNLCMA, ses actions prioritaires pour 2018 et la dotation financière et humaine qui lui sera attribué.

Travaux en cours

Au-delà des modifications à apporter dans le mémento fédéral, les travaux portent également sur des nouvelles règles du championnat et ses sélectifs (nouvelles distances, nouvelle organisation) et la rédaction du cahier des charges de l'organisation du Championnat de France 2019. Le recensement des sites de pratique va également être lancé, grâce à la fiche de chaque site de pratique ainsi que l'extension de la marche aquatique en eaux intérieures.

Changement pour l'organisation du 5^e Championnat de France Longe Côte

Le comité directeur fédéral a validé la proposition du Comité National Longe Côte Marche Aquatique relative aux règles d'organisation du Championnat de France Longe Côte :

Toutes les régions de France seront concernées étant donné l'ouverture à la pratique en milieu lacustre.

Le Championnat de France sera désormais organisé un week-end de la 2^e quinzaine de juin pour permettre l'organisation des sélectifs et championnat sur la même saison sportive et la continuité dans la pratique et les entraînements.

Un appel à candidature pour l'organisation du 5^e Championnat de France Longe Côte sera prochainement adressé auprès du réseau fédéral.



Le 4^e Championnat de France Longe Côte

Après les Hauts-de-France, la Bretagne et la PACA, c'est au tour de la région Pays-de-la-Loire d'accueillir les champions du Longe Côte. Le 4^e Championnat de France Longe Côte aura lieu du 5 au 7 octobre 2018 sur la Grande Plage des Sables d'Olonne en Vendée (Pays de la Loire). Les compétitions ayant lieu le samedi 6 octobre 2018.



Vous êtes pratiquants ou vous souhaitez découvrir cette nouvelle activité du littoral, sous une forme compétitive, nous vous donnons rendez-vous pour vivre ensemble cette 4^e édition !

Le dimanche 7 octobre 2018 seront également proposées des séances découverte, à tous celles et ceux qui désirent profiter des vertus de l'eau de mer et découvrir l'activité.

D'ores-et-déjà, le comité de pilotage s'organise pour vous accueillir, compétiteurs et accompagnants, dans les meilleures conditions et faire de ce Championnat de France, une nouvelle réussite pour la Fédération.

[Retrouvez](#) les informations pratiques pour organiser la venue de vos compétiteurs aux Sables d'Olonne

Plus d'informations dans les prochaines actus fédérales.

Les épreuves régionales pour le 4^e Championnat de France Longe Côte

Conformément aux règles établies dans le [mémento fédéral](#) Pratiquer – Encadrer – Organiser, chaque comité régional FFRandonnée du littoral organise un Championnat Régional pour sélectionner ses meilleurs licenciés à participer au Championnat de France.

Plusieurs comités régionaux peuvent se réunir pour l'organisation d'un Championnat inter-régional. Le classement est réalisé obligatoirement par région.

Les dates des Championnats Régionaux

- Hauts-de-France : 14 avril 2018 (Sangatte, 62)
- Corse : 11/12 mai 2018 (Folelli et Talasani, 20)
- Normandie : 13 mai 2018 (Saint-Laurent-sur-Mer, 14)
- Occitanie : 26 mai 2018 (Sète, 34)
- Nouvelle Aquitaine : 26 mai 2018 (Royan, 17)
- Pays-de-la-Loire : 2 juin 2018 (Notre-Dame-de-Monts, 85)
- PACA : 3 juin 2018 (La Seyne-sur-Mer, 83)
- Bretagne : 10 juin 2018 (Sarzeau, 56)

Retrouvez l'ensemble des épreuves sélectives pour le Championnat de France du 6 octobre 2018 aux Sables d'Olonne mais également d'autres compétitions et les journées découvertes sur la page internet consacrée au [Longe Côte Marche Aquatique](#).

Et toujours...

Le partenariat avec Egalis, fournisseur Longe Côte Marche Aquatique de la FFRandonnée

Egalis, leader dans la production et la distribution d'équipements nautiques, s'est associé à la FFRandonnée. Forte de ses vingt-sept ans d'expérience et grâce à sa gamme de produits spécifiques, Egalis se place parmi les entreprises leaders et innovantes sur des équipements adaptés et spécialement conçus pour le LC/MA.





Dans le cadre de son partenariat avec la FFRandonnée, Egalis développe du matériel adapté à la pratique du Longe Côte Marche Aquatique et propose une offre préférentielle à destination des clubs et comités pour la commande de packs de pagaies.

Pour connaître les tarifs et téléchargez le bon de commande, rendez-vous sur le site de la Fédération : www.ffrandonnee.fr (rubrique Partenaires)

Document promotionnel Longe Côte Marche Aquatique

Réalisé dans le cadre du partenariat entre la FFRandonnée et les « Sentiers bleus », ce document promotionnel est diffusé gratuitement à l'ensemble des comités (jusqu'à 100 exemplaires) et associations affiliées (jusqu'à 50 exemplaires) sur simple demande.



T-shirts technique Longe Côte Marche Aquatique

A l'occasion du 1^{er} Championnat de France de Longe Côte, la Fédération a réalisé des tee-shirts techniques Marche Aquatique et les met à disposition des comités, des associations mais aussi du grand public. Respirant, d'un bleu turquoise avec le picto FFRandonnée marche aquatique sur le cœur et le logo sur la manche, ce nouveau t-shirt sera votre allié pour vous aider à promouvoir l'activité.



Prix Public : 16 € - Prix club/comité : 13€

Plus d'informations : info@ffrandonnee.fr et sur www.ffrandonnee.fr rubrique Boutique

Cette lettre d'informations vous apporte les informations fédérales nécessaires au développement de la pratique et répond à vos besoins quand à la mise en place et à la structuration de cette activité au sein de votre réseau.

Chaque trimestre vous recevez les dernières informations relatives au Longe Côte Marche Aquatique.

Si vous souhaitez l'enrichir par vos informations, vos expériences,... n'hésitez pas à nous contacter par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Toute personne souhaitant recevoir la lettre Longe Côte Marche Aquatique peut s'inscrire en envoyant un mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr